

ANNEXE A

LIMITES DE PUISSANCE APPARENTE RAYONNÉE ET DE HAUTEUR EFFECTIVE DE L'ANTENNE

La puissance apparente rayonnée est le produit de la puissance fournie à l'antenne et de son gain par rapport à un dipôle demi-onde dans une direction donnée.

Le tableau A1 donne les limites de la puissance apparente rayonnée en fonction de la hauteur effective de l'antenne, pour les stations de base situées dans les zones de partage et de protection I et III. A cet effet, la hauteur effective de l'antenne est obtenue en soustrayant l'altitude moyenne présumée, donnée au tableau A3, de la hauteur de l'antenne au-dessus du niveau moyen de la mer.

Hauteur effective de l'antenne		Puissance apparente rayonnée
Mètres	Pieds	Watts (maximum)
0- 152	0- 500	500
153- 305	501-1000	125
306- 457	1001-1500	40
458- 609	1501-2000	20
610- 762	2001-2500	10
763- 914	2501-3000	10
915-1066	3001-3500	6
1067-1219	3501-4000	5
Au-dessus de 1219	Au-dessus de 4000	5

Tableau A1 : Limites de la puissance apparente rayonnée en fonction de la hauteur de l'antenne au-dessus du niveau moyen de la mer pour les stations de base situées dans les zones de partage et de protection I et III.